

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

**RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE
PREAVIS DE LA MUNICIPALITE**

N° 71/2016-2021

Collège de la Carrière – Remplacement de la production de chaleur

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères
Messieurs les Conseillers

La commission chargée d'étudier le préavis municipal 71/2016-2021 s'est réunie le mardi 06 octobre 2020 à la salle de conférence « Sorge » du bâtiment administratif.

Elle était composée de :

Mesdames	Lucie Gonet	PS
	Corinne Bonvin Jelmini	PS
Messieurs	Claude Dusserre	CDC
	Jean-Pierre Steiner	CDC
	Valentin Blondel	CDC
	Pascal Gruffel	ROLC
	José Hernandez	ROLC (Président rapporteur)

La délégation de la Municipalité et du service Patrimoine communal était composée de :

Monsieur	Laurent Bovay	Municipal
Monsieur	Nicolas Le Goff	Chef de service

Nous remercions les intervenants pour leur présence, leurs explications détaillées ainsi que pour les réponses aux nombreuses questions qui ont été posées.

Préambule

Ce préavis présente le remplacement de la production de chaleur pour le collège de la Carrière. Actuellement, la production de chaleur est assurée par une chaudière à gaz qui montre, après 15 ans de service, des signes inquiétants de faiblesse, notamment des phénomènes de fissuration dans le corps de chauffe.

Il est précisé que lors de la construction du collège, des raccordements en attente avaient été prévus pour pouvoir raccorder le bâtiment au réseau de chauffage à distance de CRICAD. Aujourd'hui il existe l'opportunité de raccorder définitivement le bâtiment à CRICAD, ce qui va clairement dans la direction du développement durable ainsi que pour le label Cité de l'énergie.

Parallèlement, et par souci de transparence, la Municipalité a souhaité que le Conseil communal valide le préavis en tenant compte que le prix de l'énergie sera légèrement supérieur avec CRICAD. Ceci sera compensé à moyen terme puisque l'entretien des infrastructures liés à la production de chaleur ainsi que les éventuels investissements seront pris en charge par le fournisseur d'énergie.

Discussion

Suite aux diverses questions des commissaires il en ressort que :

- Le bâtiment concerné est aux normes en vigueur concernant la loi de l'énergie et que l'extension faite récemment va même au-delà.
- La chaudière à gaz avec 15 ans de service est défaillante, dans le cas contraire elle serait restée en fonction encore 3-4 ans.
- Une solution PAC(pompe à chaleur) n'est pas appropriée étant donné que tous les raccordements dans le bâtiment sont existants et prêts à pouvoir se connecter au chauffage à distance.
- Une bonne partie des bâtiments de la commune sont raccordés à CRICAD ainsi que OASSIS, Migros et Millennium entre autres.
- CRICAD est devenu bien plus fiable et dispose d'une chaudière à gaz de secours. La chaudière à bois est alimentée par du bois de chantier
- L'entretien des infrastructures (conduites, chaudières, etc), est à la charge de CRICAD et inclus dans le prix d'achat du kWh.
- La consommation des bâtiments de la commune alimentés par CRICAD est de 2'018'565kWh pour 2019, la moitié correspond au collège de Marcolet.
- Crissier est propriétaire de 260 des 1300 actions de CRICAD et touche un dividende depuis 2019 d'environ 80kCHF ce qui représenterait 4ct/kWh.

Recommandation de la Commission

C'est à l'unanimité que la Commission vous recommande, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis 71/2016-2021.



Crissier, 10 octobre 2020
Président rapporteur, José Hernandez